

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, MOSSE, JEANNERET, MARRE, MEDARD, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, DELALANDE, CIUCIU, HAMON, PHILIPPE Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ZIANE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Madame BROSSEAU (pouvoir à M. LAMOUR), Madame GERENTON (pouvoir à M. ZIANE), Madame VINOT-PREFONTAINE (pouvoir à Mme ANTONETTI), LEVEILLE (pouvoir à M. DELALANDE).

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES : Madame BABONNEAU, Madame BOURGY, Monsieur DEMAREST, Monsieur JACQUIN.

Madame Silvia THIEBAULT est désignée secrétaire de séance.

Madame ANTONETTI : Vous avez eu avec votre convocation les procès-verbaux des séances des 30 mars 2009 et 29 avril 2009. Avez-vous des remarques à faire sur ces procès-verbaux ?

Madame ANTONETTI : propose de passer à l'approbation de ces procès-verbaux.

VOTE : Pour les procès-verbaux des séances du 30 mars 2009 et 29 avril 2009, à l'**unanimité**.

Madame ANTONETTI : J'ai pris une décision par délégation de compétences, en intersession, le 18 juin 2009 pour signer avec l'organisme de formation IPTR – 201 rue Saint Martin – 75003 PARIS, les conventions de formation « remise à niveau des compétences de base (français/mathématiques) – niveau 1 et niveau 2 » pour le personnel communal, pour les périodes du 7 septembre 2009 au 15 décembre 2009 et du 4 janvier 2010 au 29 juin 2010.

Le montant de la dépense s'élève à 5 597,28 € TTC pour l'année 2009 et est inscrit à l'article 6184.020.10 du budget 2009. La dépense pour l'année 2010 s'élèvera à 8 611,12 € TTC et sera inscrite au budget 2010 à l'article 6184.020.10

Madame ANTONETTI : donne lecture de l'ordre du jour :

- Demande de retrait de la commune de Longpont sur orge de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix en vue de son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, dans le cadre d'une procédure de droit commun.

I - DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LONGPONT SUR ORGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU HUREPOIX EN VUE DE SON ADHESION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE, DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE DROIT COMMUN - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Pour replacer le cadre, nous avons entamé une procédure qui a été menée à son terme, qui est une procédure de retrait dérogatoire. Nous vous proposons aujourd'hui d'entamer une procédure de retrait et d'adhésion de droit commun, les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes.

La Commune de LONGPONT-SUR-ORGE est membre de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix créée en 2004 et qui regroupe des communes à fort potentiel rural. Le territoire de cette Communauté de Communes couvre deux sous-ensembles géographiques différents, le plateau de Nozay à l'Ouest, la Vallée de l'Orge à l'Est, dont la coupure naturelle est renforcée par la RN20.

L'hétérogénéité caractérise aujourd'hui la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix, qui n'a jamais produit l'émergence d'un sentiment d'appartenance des populations concernées par ce territoire. La Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix n'a jamais permis de répondre aux besoins des habitants de la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE.

Par une première délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2009, la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE a demandé son retrait de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge par application de la procédure dérogatoire de l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet égard, le Conseil Communautaire de cet établissement public de coopération intercommunale a, par délibération en date du 28 janvier 2009, accepté à **l'unanimité** cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2010, en considérant que l'inclusion dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge de la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE était de nature à renforcer les liens territoriaux unissant LONGPONT-SUR-ORGE aux communes de la Communauté d'Agglomération.

La Commune de LONGPONT-SUR-ORGE a, d'ailleurs, fait procéder à une étude comparative de son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ou à la Communauté Europ'Essonne aux termes de laquelle il a été démontré que le bassin de vie économique auquel elle est intégrée converge vers l'EPCI du Val d'Orge.

Le Maire de la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE a, conjointement au Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, adressé un courrier, en date du 29 janvier 2009 au Préfet de l'Essonne lui demandant de soumettre cette demande de retrait et d'adhésion de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), en inscrivant ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de cette instance.

Réunie en formation restreinte le 6 mars 2009, la CDCI a malheureusement émis un avis défavorable à cette demande de retrait.

Cette démarche s'est révélée infructueuse car le Préfet de l'Essonne a, par arrêté du 18 mars 2009, décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande de la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE de se retirer de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix, à

seule fin d'imposer à la commune son adhésion forcée à une autre structure de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne créée en janvier 2007.

La Commune de LONGPONT-SUR-ORGE a contesté cet arrêté préfectoral devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES mais cette instance est pour l'instant pendante.

Le Préfet de l'Essonne, par courrier du 24 juin 2009, a indiqué à l'ensemble des Maires concernés qu'il n'apparaissait plus possible de poursuivre la procédure de fusion telle qu'engagée entre la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et la commune de Linas en raison des incidences de l'annulation des élections municipales de Morangis.

Aujourd'hui, le choix du retrait de la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE à la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix s'impose de nouveau.

L'adhésion de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge se justifie par une logique de cohérence territoriale, géographique et humaine, et de l'existence de liens naturels avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

En conséquence, dans ce nouveau contexte,

il est proposé au Conseil Municipal - dans le cadre de la procédure de droit commun - conformément aux articles L.5211-19, L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - de solliciter le retrait de la Commune de LONGPONT-SUR-ORGE de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix, en vue de son rattachement à un autre établissement de coopération intercommunale : la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Nous sommes donc dans une seconde procédure, toute procédure de fusion ayant été stoppée par le Préfet. Nous avons été informés qu'une nouvelle procédure de fusion d'initiative communale, à l'initiative d'une des communes de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix, allait être engagée, une procédure qui s'apparente aussi à celle de droit commun et qui relève de l'initiative communale. Une des villes de la CCCH a demandé la fusion des deux EPCI, Cœur du Hurepoix et Europ'Essonne, et a engagé une procédure. Pour ce qui concerne Longpont sur Orge, et conformément à la démarche entreprise pour laquelle nous avons informé, à plusieurs reprises, que nous mènerions cette démarche dans toutes les possibilités qui nous étaient offertes par la loi, conformément à ce qu'il a été annoncé, nous proposons donc d'engager une nouvelle procédure demandant le retrait de la communauté de communes Cœur du Hurepoix pour une intégration à la communauté d'agglomération du Val d'Orge. Y a-t-il des questions ? Voulez-vous des précisions ?

Madame MARRE : En dehors des procédures, je voudrais souligner le fait que, c'est une chance incroyable pour LONGPONT de pouvoir intégrer, à travers Europ'Essonne, tout le pôle Saclay – Massy qui est un pôle à résonances nationale et internationale. Je ne comprends pas pourquoi l'on veut à tout prix adhérer au Val d'Orge sous prétexte d'une vie quotidienne qui nous rattache, certes, en partie, à ces communes du Val d'Orge, mais pas seulement. Beaucoup d'entre nous vont faire leurs courses sur la Ville du Bois ou même ont leurs enfants qui sont scolarisés sur cette commune, ou vont faire leur marché à Longjumeau. En dehors de cela, et ce n'est pas tellement le fond du débat, je trouve que, dans le cadre d'une Ile de France en grande mutation, dans le cadre du Grand Paris qui va se mettre en place et par rapport à la chance qui est donnée à d'autres départements, l'Essonne va jouer un vrai rôle économique majeur aussi bien en France mais aussi à l'étranger. Je trouve dommage que l'on risque, en allant dans le Val d'Orge, de se retrouver coincer entre une zone d'excellence et une zone arc vert sud francilien. On risque de se

retrouver entre ces deux zones et finalement qu'est ce que cela va nous apporter ? Pourquoi ne pas prendre la décision d'aller vers une zone qui nous tirera vers le haut, qui portera des emplois et sur laquelle il y a déjà des écoles très réputées etc... Je ne comprends pas pourquoi on persiste dans cette voie là.

Madame ANTONETTI : Nous avons reçu les chargés de mission du futur établissement public d'aménagement lié à l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Saclay. La ville de Longpont a été très récemment intégrée au territoire de l'établissement public de façon ajoutée, à un détour de réunion. Nous leur avons tout simplement posé la question de savoir quels seraient les apports possibles, potentiels de l'OIN à Longpont. Le constat de ces personnes a été très simple, nous sommes aux confins de ce territoire et ils nous ont proposé avec gentillesse leurs conseils en matière d'aménagement, mais il est bien évident qu'aucun équipement ne se situera, ni sur Longpont, ni sur les villes environnantes. Le cœur de l'OIN concerne quelques villes autour de Massy – Palaiseau – Saclay et la ville de Longpont aux confins de ce territoire ne sera que peu concernée. C'est la réponse qui nous a été faite. Je pense que nous ne sommes pas la seule ville dans ce cas là.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je pense que nous avons déjà présenté les uns et les autres nos arguments à l'occasion de plusieurs débats sur la question, on ne va donc pas revenir là-dessus, les choses sont à peu près claires. Néanmoins, je crois qu'il ne faut pas écarter ce que vient de dire Madame MARRE de cette façon là, car en vérité le Sud de l'Ile de France est une zone extrêmement dynamique, c'est un tissu vivant, extrêmement attractif en terme de compétitivité internationale et on ne doit pas avoir de regard de philistin et s'enfermer sur des frontières qui sont d'un autre temps. Sortons du débat communal, de toute façon le Conseil Général essaye de bâtir avec une intercommunalité qui puisse engager un dialogue constructif avec un troisième acteur qui est l'Etat, avec d'autres acteurs qui sont des établissements publics spécialisés, universitaires ou de recherches qui verront le jour à Saclay, des pôles de compétitivité. Participer à cette dynamique, je crois que c'est un pas extraordinaire en amont. D'ailleurs en faisant cela ce n'est pas ignorer la population de Longpont, car c'est une population qui vit, qui travaille sur ces plateaux d'activités, ce n'est pas une population qui est en dehors de ces plateaux, elle est en parfaite harmonie avec le développement du Sud de l'Ile de France. Ne pas accepter cette mobilisation collective, c'est lui tourner le dos. Lui tourner le dos, c'est bien sûr s'intéresser aux AMAP, s'intéresser aux activités du quotidien, faire les choses petit à petit, mais aussi de façon petite. Je crains que dire, répéter, tenir ce discours que l'on connaît bien, cela fait tellement longtemps que l'on entend ces choses là qu'on est aux confins, que l'on est en dehors, et se mettre en position d'étranger d'une certaine façon vis-à-vis du développement, je crois que c'est une erreur politique. Ce n'est pas une erreur politique de droite ou de gauche, c'est trop facile, c'est trop premier comme débat. Il y a un vrai débat sur le développement de cette zone, ne pas en être c'est le refuser, le refuser, c'est le payer dans dix ans ou dans vingt ans. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame ANTONETTI : Quel que soit le rattachement de Longpont dès janvier 2010 à l'un ou l'autre des EPCI, nous serons dans le périmètre de l'établissement public d'aménagement, de fait, que ce soit dans la communauté d'Europ'Essonne ou pas, puisque nous avons été intégrés à ce périmètre. Même en étant rattaché au Val d'Orge, nous serons dans le périmètre de l'établissement public. Le choix qui a été fait est celui d'une intercommunalité de proximité et de services qui correspond à la demande des habitants aujourd'hui et dans les années à venir. Demande qui est particulièrement présente et dont nous avons largement débattu à plusieurs reprises. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur HAMON : Je souhaiterais rappeler que bien évidemment nous ne partageons pas les motivations à rejoindre le Val d'Orge. Nous avons toujours soutenu la CCCH, maintenant il va sans

dire que si celle-ci venait à disparaître, il nous semble logique de nous tourner vers Europ'Essonne. Ce que je regrette avant tout, j'ai le sentiment que votre démarche est devenue une démarche vraiment obsessionnelle. Je vous demanderai de méditer cette citation latine « errare humanum est - perseverare diabolicum ».

Monsieur LAMOUR : Quels sont vos arguments pour rentrer dans Europ'Essonne ?

Monsieur HAMON : Quelles sont nos motivations pour rejoindre le Val d'Orge, Monsieur LAMOUR ? Sincèrement les vôtres je ne les saisis pas, hormis des motivations politiques. Effectivement, au sein de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix nous avons des communes de même taille, des gens avec lesquels nous avons eu l'occasion de travailler. Je pense qu'il y a un intérêt économique certain, une dynamique de proximité, une dynamique économique qu'il ne faut pas négliger à l'avenir. Le seul lien à mon avis qui nous rapproche du Val d'Orge, c'est simplement le collège qui par une situation géographique de proximité, de voisinage immédiat du parc de Lormoy se trouve être le collège de zone de Longpont. C'est bien le seul argument que l'on puisse raisonnablement avancer.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, c'est à croire que vous n'habitez pas Longpont. Certes vos enfants ne sont peut-être plus au collège, mais il n'y a pas que le collège. L'étude que nous avons menée montre bien qu'il y a d'autres choses qui nous rattachent au Val d'Orge autre que le collège. Quand vous dites qu'il n'y a que le collège qui nous rattache au Val d'Orge, il faut voir ce qu'il y a en face, les transports en commun, la vie quotidienne nous rattache au Val d'Orge. Après, on peut avoir le débat de dire la vie quotidienne c'est un argument mais il y a en d'autres qui sont bien plus importants qui sont l'OIN etc... Ce sont des choses que l'on peut entendre, mais balayer d'un revers de la main en disant la vie quotidienne avec le Val d'Orge, ce n'est que le collège, excusez-moi ce n'est pas sérieux.

Monsieur HAMON : C'est mon quotidien depuis 18 ans que j'habite Longpont.

Monsieur LAMOUR : C'est parce que vous n'allez plus au collège.

Monsieur HAMON : Mon plus jeune fils est encore au collège cette année, il ira à La Ville du Bois l'année prochaine. L'argument de Madame MARRE est aussi valable.

Madame ANTONETTI : Je souhaiterais juste vous apporter une information au passage, le dynamisme des taxes professionnelles sur la dernière période, s'est avéré plus important sur la CCCH et sur la CAVO que sur Europ'Essonne.

Monsieur MANCEAU : Ce qui a été dit tout à l'heure par Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE qui a quand même épargné le débat gauche/droite qui n'est pas un argument de fond sur des intérêts partisans qui pourraient un moment donné animer des rapprochements ou des liaisons d'une communauté de communes vers une agglomération « X » ou « Y », je pense que le fond, au niveau de la carte géographique, nous amène dans une ligne de cassure. Quel que soit le débat sur la question de se retrouver toujours aux confins de ... quand on regarde quand même la géographie telle qu'elle est, nous sommes dans la proximité. Vous avez soulevé la question du collège, mais il me semble que vous prenez le train tous les jours Monsieur HAMON, en tout cas je vous croise. Il me semble que cela fait partie du Val d'Orge ainsi que tous les équipements et toutes les infrastructures qui s'y rattachent. Ce qui est important dans l'affaire qui nous concerne aujourd'hui, ce n'est pas le fait de savoir si on va bénéficier des largesses de l'OIN et de tous ses dispositifs qui évidemment vont donner de la plus value, une renommée, et qui vont certainement nous paraître très séduisants. On sait de tout manière, comme nous l'a dit Madame ANTONETTI, on en sera par

le fait que l'on fait partie de son découpage. La question du rattachement à Europ'Essonne ou au Val d'Orge se pose beaucoup plus sur la question de proximité et quand on regarde de près ce qui a été analysé au travers les documents qui sont relativement objectifs on voit bien que la proximité, celle du Val d'Orge, convient beaucoup plus aux intérêts des Longipontains. Maintenant on pourra toujours débattre avec des avis contraires, mais la réalité est là, il faut, à un moment donné, la reconnaître et l'admettre.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Quand j'ai dit gauche/droite, évidemment je ne faisais pas référence à des débats de nature politique. Je disais que le sujet, sa dynamique et dans l'offre qu'il représente, ne recouvrait pas les clivages gauche/droite. D'ailleurs, les élus socialistes souhaitent attirer vers eux le maximum de communes pour que l'intercommunalité soit forte dans le dialogue nécessaire, bien nourri, avec le Conseil Général. Ca c'est la première chose. La deuxième chose, ce sont les intérêts des Longipontains. J'adore ces formules extraordinaires où l'on se pose en porteur des intérêts d'un groupe sur lequel on n'a pas de propriété. Depuis quand, Monsieur MANCEAU, pouvez-vous imaginer porter vous-même et collectivement, les intérêts des habitants de Longpont ? C'est extraordinaire. C'est une folle prétention et c'est une inexactitude ontologique et politique. D'ailleurs la demande des Longipontains, je regrette que Monsieur JACQUIN ne soit pas là parce que c'est le porteur de cette idée naturelle qui devrait être mise en œuvre, c'est de requérir leur intérêt et la meilleure façon de requérir cet intérêt c'est de leur demander de l'exprimer. Et pour qu'ils expriment au mieux leur intérêt, l'idéal c'est de recourir à un référendum pour qu'on leur pose la question, qu'on arrête ces palinodies, et se référer aux intérêts de gens sur lesquels nous n'avons pas la main. Je ne connais de régime politique, qu'un seul depuis plus de 2000 ans, qui est celui de la dictature pour dire les gens me suivent, je les comprends, je les tiens. Faites attention ou alors c'est une dérive politique quand on mesure bien quelque part les intérêts.

Monsieur MANCEAU : Sans vouloir monopoliser le débat, je ne suis détenteur ni de la vérité, ni d'une propriété. Sachez que si nous sommes là, autour de cette table, c'est que nous avons pris un engagement politique, certes, de vouloir un moment donné comprendre, connaître et faire valoir l'intérêt général. Si ce n'est pas votre cas, j'en suis désolé pour vous, en tout cas l'engagement que j'ai pris au sein de ce Conseil il est sur cette base là. Deuxièmement, je crois que votre façon, toujours détournée, de vouloir revenir sur un référendum, vous oubliez qu'il y a eu un vote. Vous avez du mal à l'accepter, c'est possible, mais il y a eu un vote. Les Longipontains se sont exprimés et je vous invite à venir dans la semaine, vous verrez en discutant avec les Longipontains, comment ils reçoivent l'idée que le Préfet puisse imposer à la ville de Longpont et à ses habitants une adhésion de force à une communauté d'agglomération dans laquelle ils ne se retrouvent pas en majorité.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Monsieur HAMON, ici présent, tête de liste, et moi-même, tête de liste, à nous deux nous pesons plus de 60 % de l'électorat de Longpont. Bien sûr nous étions divisés, nous ne sommes pas majoritaires. Vous ne pouvez pas, au titre des 40 %, requérir une majorité que vous n'avez pas. Vous ne pouvez pas dire, comme cela, d'un claquement de doigts que vous êtes, par cette majorité relative, détenteurs de la voix des Longipontains. Vraiment il faut réviser l'arithmétique politique.

Madame ANTONETTI : J'ai une arithmétique très simple, Monsieur PHILIPPE. Au premier tour 83 % des électeurs ont dit qu'ils ne souhaitaient pas que vous gériez cette commune.

Monsieur LAMOUR : Par ailleurs, je réitère ce que j'ai déjà dit lors d'un Conseil Municipal précédent. Vous nous aviez promis, l'année dernière, d'engager la procédure pour obtenir un référendum, donc je souhaiterais savoir où en êtes-vous, combien de signatures vous avez récoltées pour engager la procédure de référendum ? Parce que cela aussi c'est un acte de politique fort.

Paroles, paroles, c'est bien, mais vous avez des moyens pour engager un référendum, il faut réunir un certain nombre de signatures. Combien de signatures avez-vous récoltées à ce jour, puisque vous nous avez dit que vous alliez engager la procédure.

Madame MARRE : En parlant de paroles, vous disiez tout à l'heure que les représentants de Saclay vous avaient dit qu'ils voulaient bien, éventuellement, nous aider mais qu'ils ne voyaient pas en quoi Longpont pouvait intégrer cet ensemble. Je ne vois pas dans quelle mesure la parole d'une ville peut avoir de poids dans un ensemble beaucoup plus vaste.

Madame ANTONETTI : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je vous ai parlé des chargés de mission en charge de créer, de définir l'établissement public d'aménagement qui va mettre en œuvre les opérations d'aménagement incluses dans l'OIN et qui ont pris contact avec la totalité des communes du périmètre pour expliquer l'OIN, le projet et voir comment les villes s'insèrent dans ce dispositif. Nous avons simplement posé la question de savoir ce que cela recouvrirait et à quoi cela correspondrait pour Longpont en terme d'apport et d'impact. La réponse qui nous a été faite, c'est que nous ne sommes pas concernés par l'aménagement, nous ne sommes pas sur la partie du territoire qui sera aménagée par l'Etat. Une OIN, c'est l'Etat qui intervient directement par l'intermédiaire d'un établissement public qui injecte en général une somme considérable pour développer des équipements structurants dans le domaine économique, le domaine de l'éducation, le logement etc... Or il y a plusieurs périmètres qui ont été fixés, nous sommes sur le périmètre large, c'est-à-dire sur la périphérie et en fait très peu de communes seront concernées par les équipements. Les communes concernées seront celles qui sont au centre du plateau de Saclay, bien entendu, c'est logique. Lorsque nous leur avons demandé en quoi nous étions concernés, ils nous ont répondu que l'établissement public d'aménagement pourrait si nous le souhaitions nous servir de conseil pour les opérations d'aménagement conduites par Longpont à Longpont.

Monsieur HAMON : Je souhaiterais savoir ce qui vous gêne, vous et votre équipe, et pourquoi vous refusez de consulter la population. Est-ce que c'est parce que vous savez que sur ce sujet majeur, vous êtes politiquement minoritaire sur la commune ? Aurez-vous le courage de consulter la population de Longpont sur ce choix qui nous semble très important ?

Madame ANTONETTI : Monsieur HAMON, j'ai répondu cinquante fois à cette question, le référendum n'est pas une procédure en soi qui débouche vers l'intégration à une agglomération ou à une autre. Par rapport à la situation juridique dans laquelle nous sommes aujourd'hui, cela ne correspond à rien. Par ailleurs, sur le plan politique la réponse vous a déjà été faite, le vote a déjà eu lieu sur le projet communal.

Madame THIEBAULT : Y a-t-il eu un référendum pour intégrer le Cœur du Hurepoix ?

Monsieur HAMON : C'est très simple, à l'époque il y avait quatre listes et sur les quatre listes présentes, seule la liste de Madame ANTONETTI, qui avait recueilli 30 % des voix, prônait le rapprochement avec le Val d'Orge. C'est-à-dire que 70 % des électeurs ne souhaitaient pas aller vers le Val d'Orge. 70 % des Longipontains n'ont pas soutenu cette démarche de rejoindre le Val d'Orge. C'est très clair et je comprends mieux maintenant votre refus de consulter la population de Longpont.

Madame ANTONETTI : Il s'agissait de 34 % des voix, vous en aviez je crois 25 % et je vous rappelle que l'écart de voix entre la majorité municipale, qui sans référendum a choisi le Cœur du Hurepoix, était de 147 voix.

Madame THIEBAULT : Dites-vous qu'en 2008, la seule qui a proposé le Val d'Orge était Madame ANTONETTI, et c'est elle qui a remporté le plus de voix.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, si vous êtes si certain que la majorité des Longipontains souhaite aller vers Europ'Essonne, qu'attendez-vous pour aller taper aux portes et aller chercher les signatures. Je suis sûr que vous allez en recueillir un nombre élevé pour provoquer ce référendum et le gagner. Moi, j'ai une certitude, c'est que si nous faisons un référendum, ce serait le Val d'Orge qui serait choisi.

Madame NASTEV : Premièrement, pour en finir avec ce débat stérile, nous avons été élus quel que soit le pourcentage, quel que soit le nombre, mais nous avons la majorité sur la base de notre adhésion au Val d'Orge puisque nous avons été clairs pendant toute notre campagne. Deuxième chose, personnellement je suis pour le Val d'Orge. Pourquoi ? Parce que, contrairement à ce que pourrait dire Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE, effectivement nous avons été élus pour défendre les intérêts des Longipontains, mais j'irai au-delà, c'est-à-dire que je vais élargir et élever le débat, je dirai que dans l'intérêt de la commune en général, il est nécessaire d'adhérer à la CAVO. Pourquoi ? Parce qu'elle a plusieurs années d'existence, elle est pérenne, elle a énormément de choses à son actif, et que si nous intégrons la communauté d'agglomération du Val d'Orge, nous serons immédiatement opérationnels sur un bon nombre de domaines qui nous font cruellement défaut aujourd'hui, notamment les ordures ménagères, l'éclairage public, l'assainissement, l'eau potable, tout un tas de domaines dans lesquels la communauté d'agglomération œuvre beaucoup et bien au grand plaisir des habitants de celle-ci alors que l'on ne peut pas en dire autant de la communauté de communes du Cœur du Hurepoix puisqu'à chaque conseil syndical nous nous battons pour obtenir le moindre renseignement, le moindre changement, cela représente toujours des grandes discussions et des grandes attentes. Si je dis cela, c'est aussi parce que j'ai des informations, vous savez très bien où je travaille, et j'ai des collègues un peu partout. Beaucoup de collègues qui travaillent dans les communes d'Europ'Essonne nous disent systématiquement qu'Europ'Essonne est une coquille vide, il n'y a rien, tout le monde attend. Cela fait deux ans que cette communauté existe et cela fait deux ans qu'il n'y a rien. Pensez-vous, Monsieur Jean-Pierre PHILLIPE, Monsieur HAMON, Madame MARRE, que l'intérêt de Longpont est d'intégrer une communauté d'agglomération qui, pour l'instant, n'est pas du tout active, qui n'a absolument rien dans son bilan, qui ne propose rien de vraiment concret aux communes susceptibles d'y adhérer, alors qu'en face nous avons une communauté d'agglomération qui fonctionne très bien et qui est en capacité de proposer énormément de services aux communes. Donc Longpont et moi, rien que pour cela effectivement, préférons bénéficier tout de suite de tous les services dont on pourrait avoir besoin plutôt que d'attendre un hypothétique développement de cette communauté, une hypothétique avancée, et surtout, je pense que, quand les gens parleront du plateau Saclay, nous ne parlerons certainement pas de Longpont, c'est-à-dire que Longpont ne tirera aucun bénéfice publicitaire du fait d'être dans le plateau de Saclay.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Je suis désolé, je trouve que le débat n'est pas stérile, ce n'est pas nous qui avons demandé d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal, c'est Madame le Maire. Je ne pense pas que vous puissiez dire que le débat est stérile, arrêtez ce jugement, c'est complètement déplacé. Cet argumentaire des vieilles casseroles à la place des instruments neufs, vous voyez ce que je veux dire, de ce qui existe par rapport à ce qui n'existe pas, alors là je tombe de ma chaise, parce que n'existeraient que les choses du passé et les choses d'avenir n'existeraient pas. Mentalement cela me pose un vrai problème, tout ce que l'on crée ne mérite pas d'être créé, il faudrait vivre vraiment que dans les districts tels que nous les avons composés au 19^{ème} siècle. Franchement Madame NASTEV vous êtes fonctionnaire territorial, vous êtes dans une des communes du Val d'Orge et vous tenez ce discours. Permettez-moi de croire que

les fonctionnaires territoriaux ont la même qualité que les fonctionnaires d'Etat et respectent l'intérêt général. Vous ne le respectez pas Madame.

Madame MARRE : Par rapport à ce que vous disiez Madame NASTEV, vous parlez de bénéficier tout de suite d'un certain nombre de choses, je persiste à croire que c'est une vision à court terme, et qu'en privilégiant le court terme on perd de vue le long terme. Effectivement ce que vous qualifiez d'hypothétique, est loin d'être hypothétique, vu les démarches qui sont en train de se mettre en place à l'heure actuelle. Je trouve cela très dommage.

Monsieur LAMOUR : C'est faire un procès aux élus de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Vous êtes en train de dire que ces élus n'ont aucune vision à long terme, ce sont des vieilles casseroles qui distribuent des compétences vieilles des vieux districts. Je peux vous dire, pour les avoir rencontrés, que ce sont des gens qui réfléchissent à l'avenir, qui pensent aussi à ce qui peut se passer, qui ont des perspectives d'avenir. Donc dire que l'agglomération du Val d'Orge c'est le « vieux truc rabougri » c'est leur faire un procès. Les élus de cette agglomération ont aussi des perspectives, ils ont aussi une vision politique qui est aussi respectable que celle d'Europ'Essonne.

Madame ANTONETTI : Par rapport à ce que nous venons de vivre, c'est-à-dire la première expérience intercommunale que Longpont a vécue avec la communauté de communes Cœur du Hurepoix, aujourd'hui les gens sont dans une situation d'insatisfaction par rapport à cette intercommunalité et ses apports dont on parle maintenant depuis plus d'un mandat et dont nous payons les chèques. Il y avait énormément d'attente sur l'intercommunalité et aujourd'hui les gens, au quotidien, vivent une absence au niveau du Cœur du Hurepoix, une absence d'actions. Il faut être très clair, le Cœur du Hurepoix c'est l'année dernière 7,3 % d'exécution du budget d'investissement. Je pense que les attentes sont aujourd'hui encore plus fortes, ce qui explique aussi pourquoi c'est effectivement un choix vis-à-vis des attentes des Longipontains de favoriser peut-être une vision à plus court terme, plutôt qu'une vision à bien plus long terme comme le propose Europ'Essonne. C'est aussi l'opposition entre des compétences exercées, un mode de fonctionnement dynamique qui fonctionne, dont les effets sont immédiatement perceptibles, vécus, une reconnaissance territoriale de la part des habitants et un projet. Je suis assez d'accord avec le fait que participer à un projet, à une construction qui est totalement à définir, peut être intéressant et que c'est peut-être se priver de quelque chose que de ne pas adhérer à cette démarche. Je vous rappelle encore une fois que cette démarche d'Europ'Essonne, ce grand pôle que vous évoquez, son échéance, sa dimension peuvent aussi porter à réfléchir par rapport aux attentes de nos citoyens. Je pense que c'est en adéquation avec les attentes des citoyens, qui ont peut-être été amplifiées par notre précédente expérience intercommunale, que nous faisons le choix d'une intercommunalité de proximité. De toute façon, nous n'échapperons pas au grand mouvement sur l'Essonne et l'Ile de France. Encore une fois, l'évolution de ce pôle nous intégrera puisque nous faisons partie du périmètre de l'établissement public. A l'épreuve des faits, vous verrez que cela nous concerne que de fort loin. De la même façon, le deuxième argument utilisé par le Préfet pour cette adhésion forcée, a été la requalification de la RN 20, mais dans quelle que circonstance que ce soit, de tout façon Longpont participera et participe déjà au syndicat de la requalification de la RN 20. Nous ne passons pas à côté de ce grand pôle, mais nous favorisons les besoins des Longipontains.

Madame MARRE : Je comprends bien votre argumentation. Effectivement vous dites que vous préférez privilégier le court terme, vous avez parlé tout à l'heure des retombées économiques qui ne seraient pas directes, mais je pense que l'on risque quand même en n'étant pas dans cette zone là de bénéficier bien moins, et cela serait logique, des retombées indirectes. Ce que l'on risque aussi, et cela n'est pas pour nous mais pour nos enfants, de rater un train qui se met en marche

certes, mais dont le mouvement va s'amplifier dans vingt ans, et j'ai peur que nos enfants, un jour, nous le reprochent, cela est certain.

Madame ANTONETTI : C'est votre opinion. Pouvons-nous passer au vote ?

VOTE : Pour la demande de retrait de la commune de Longpont sur orge de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix en vue de son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, dans le cadre d'une procédure de droit commun.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, MOSSE, GERENTON, VINOT-PREFONTAINE, MEDARD, THIEBAULT, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, DELALANDE, CIUCIU, LEVEILLE, PHILIPPE Patrick, ZIANE.

Contre : Mmes JEANNERET, MARRE, Ms HAMON, PHILIPPE Jean-Pierre.

Madame ANTONETTI : Y a-t-il des questions diverses ? Je voulais faire une information sur une actualité dérangeante, les moustiques. Nous parlions du partenariat avec les villes voisines autour de l'Orge, il est une question importante, c'est la gestion en commun de la magnifique vallée de l'Orge. Nous connaissons depuis maintenant deux ans une forte recrudescence de moustiques sur une partie ciblée de Longpont qui se trouve à la confluence de l'Orge et du Mort Rû en face de la plaine du Perray. Cela touche en particulier les villes de Sainte Geneviève des Bois, Longpont sur Orge, Villiers sur Orge et un peu Saint Michel sur Orge. Nous avons des moustiques particulièrement virulents. Je ne sais pas si vous vous souvenez l'année dernière, c'était vraiment très difficile. Une mission d'étude sur la population moustique de la vallée a été menée depuis le mois de février au niveau du SIVOA. Un premier traitement, dit écologique, a été fait courant juin sur les larves de moustique et trois semaines après des moustiques adultes sont arrivés d'une façon très importante, le dernier week-end de juin. Aujourd'hui, il n'est pas certain que ces moustiques viennent directement et exclusivement de la vallée de l'Orge mais créent de tels désagréments aux habitants et aux riverains, que la décision a été prise au niveau des communes et du SIVOA de recourir à une démoustication massive avec des produits chimiques, concrètement des insecticides dont on sait pertinemment qu'ils sont nocifs pour le milieu aquatique, mais qui apparaissent comme la seule réponse aujourd'hui pour des habitants qui sont vraiment touchés par ce phénomène. La démoustication énergique et toxique, soyons clairs, sera faite demain soir. Les riverains ont été informés dans la journée, ils ont reçu une note d'information pour les dispositions à prendre et la démoustication aura lieu demain soir. Elle touche les berges de l'Orge et les répercussions devraient atteindre les habitations. La décision a été également prise de traiter, dans les deux mois à venir, toutes les zones en eau où les larves peuvent se développer. Par ce traitement, quelque peu préventif sur les larves, on a gagné cette année un mois et demi et il y a encore de fortes interrogations sur la présence de moustiques adultes et sur leur provenance. On a mis, malheureusement au dépend de l'équilibre écologique de la vallée, l'intérêt des habitants avant tout et nous procédons à une forte démoustication.

Monsieur MANCEAU : En complément de ce que vous venez de dire, Madame le Maire, au-delà du fait que je m'étonne que tous les Conseillers Municipaux ne se sentent pas concernés par ce qui se passe sur la vie locale et notamment sur le Val d'Orge, il vient se combiner avec cette recrudescence de moustiques, une recrudescence d'aoûtas qui sont aussi des désagréments pour l'être humain ou les animaux en raison des herbes et autres qui font qu'il y a prolifération. Les deux combinés sont vraiment insupportables dans certaines zones.

Madame MARRE : Je n'ai pas reçu ledit courrier, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier à faire.

Madame ANTONETTI : Vous êtes pourtant concernée, mais vous aurez très certainement le courrier ce soir. Effectivement, le traitement se fait à la tombée de la nuit, au moment où les moustiques sont le plus virulents. De préférence, restez à l'intérieur et fermez les fenêtres. Vous êtes à l'extrémité de la zone puisque l'épicentre c'est Villiers sur Orge.

Madame ANTONETTI : Je vais procéder à une suspension de séance pour donner la parole à la salle.

Suspension de la séance à 21 h 39.

Reprise de la séance à 21 h 40.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.